DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

12/20-1793_V4

Valide du **05 août 2026**

au **31 mars 2029**

Sur le procédé

CREATION 70 CONNECT

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V4	Annule et remplace le Document Technique d'Application 12/20-1793_V3. Mise à jour du domaine d'emploi conformément à la jurisprudence en vigueur – cas des salles d'eau avec zone de douche « zéro ressaut ».	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V3	Il s'agit d'une demande de révision du précédent Avis Technique / DTA les principales modifications sont les suivantes : • Suppression des planchers surélevés parmi les supports admis ; • Changement de la dénomination commerciale pour les produits suivants : o EPONAL 336 par HYTEC E336 XTREM de la société BOSTIK ; o CEGEPRIM BH par CEGEPRIM BH2 de la société SIKA CEGECOL o PU 456 par STIX P956 2K pour le produit de collage de la société BOSTIK • Suppression des produits de maintien suivants : o BOSTIK : ADHESITECH o BOSTIK : NOGLISS / SADERADHESIF o HB FULLER : TEC 542 o MAPEI : ULTRABOND ECOFIX o SIKA CEGECOL : CG 100 DPA o UZIN : U 2100	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtement de sol CREATION 70 CONNECT à base de PVC se présentant sous forme de dalles assemblées entre elles grâce à des queues d'aronde destinées à la pose libre avec un collage localisé dans les zones exposées au rayonnement du soleil, tel que décrit dans le Dossier Technique ci-dessous.

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé 4
1.1. Domaine d'emploi accepté 4
1.1.1. Zone géographique 4
1.1.2. Ouvrages visés 4
1.2. Appréciation 5
1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi 5
1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé 6
2. Dossier Technique 7
2.1. Mode de commercialisation 7
2.2. Description 7
2.2.1. Revêtement 7
2.2.2. Produits prescrits 9
2.3. Dispositions de conception 10
2.3.1. Classement UPEC du local 10
2.3.2. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10
2.3.3. Support ou revêtement existant 10
2.3.4. Support amianté 10
2.3.5. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité 10
2.3.6. Température ambiante et température du support 10
2.3.7. Résistance thermique 10
2.3.8. Maintien périphérique 11
2.3.9. Traitement des joints de dilatation 11
2.4. Dispositions de mise en œuvre 11
2.4.1. Dispositions générales 11
2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports 11
2.4.3. Pose du revêtement 15
2.4.4. Traitement des seuils et arrêts 16
2.4.5. Raccordement aux revêtements adjacents 17
2.4.6. Traitement des découpes et des jeux périphériques 17
2.4.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries 17
2.5. Réception/mise en service 17
2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien 17
2.6.1. Dans les locaux classés E2 17
2.6.2. Dans les locaux classés E1 17
2.7. Traitement en fin de vie 18
2.8. Assistance technique 18
2.8.1. Lors de la négociation des marchés 18
2.8.2. Lors de la réalisation du chantier 18
2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication 18
2.9.1. Fabrication 18
2.9.2. Contrôles 18
2.10. Mentions des justificatifs 18
2.10.1. Résultats expérimentaux 18
2.10.2. Références 18
2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre 19

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine

1.1.2. Ouvrages visés

Locaux relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon les supports revendiqués, comme indiqué ci-dessous :

1.1.2.1. Locaux

Locaux d'habitation, civils, administratifs, publics et privés, commerciaux et d'enseignement relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux comme indiqué ci-après :

- U4 P3 E2 C2 sur support à base de liant hydraulique, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.2 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie dans le § 1.1.2.2.3 ci-après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.4.ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur support en bois ou en panneaux à base du bois, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.5 ci-après ou existant tel que défini dans le § 1.1.2.2.6. ci-après ;
- U4 P3 E2* C2 sur revêtement existants tel que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après ;
- U4 P3 E1* C2 sur revêtement linoleum existants §1.1.2.2.7 ci-après.

* : Sans surclassement E du local : en travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

La pose sur sol existant en rénovation n'est admise que sous réserve de la conservation du classement P du local.

Conditions et limites d'emploi :

Ne sont pas visés les bâtiments soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les bâtiments hospitaliers et assimilés, les maisons médicales et cabinets spécialisés de médecine privée, les maisons d'accueil pour personnes âgées et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes tels que décrits dans la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur.

Le domaine d'emploi est limité aux locaux classés au plus E2. Conformément à la notice en vigueur sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, tout local classé E2 devient E3 dès lors qu'il est équipé d'un siphon de sol ; de ce fait, le classement d'un local avec douche zéro ressaut, cloisonnée ou non, est E3.

En conséquence, les salles d'eau avec zone de douche zéro ressaut (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, janvier 2025) ou avec ressaut intérieur du receveur fini continu ≤ 2 cm (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neuf, juillet 2012), cloisonnées ou non, ne sont pas visées par le présent Avis Technique, quelle que soit la technologie de receveur.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs ou existants à base à base de liant hydraulique

Les supports visés sont :

- Les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles) et NF P 52-303 (DTU 65.7) et les planchers chauffants rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT cahier du CSTB 3606_V3 ;
- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux "Règles Professionnelles de La FFB-UNECP et de la CAPEB pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium ”ou faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose sur plancher rayonnant électrique conforme au CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606 du CSTB) est également admise, hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé.

1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

1.1.2.2.5. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois neufs

Les supports admis sont ceux décrits au §6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion des planchers sur solivage, des planchers flottants et des panneaux OSB.

En outre sont également visés, en rénovation, les parquets cloués exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1.

1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.7. Sol existant

Les revêtements existants admis sont ceux définis au §7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En outre sont également visés :

- Les anciens revêtements compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées ou non ;
- Les sols résines coulés adhérents ;
- Les anciens revêtements linoléum compacts collés en plein.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le procédé de revêtement de sol CREATION 70 CONNECT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2020/198-1 en date du 04/12/2020, avec un classement B_{fl}-s1. Le classement est valable pour une épaisseur totale nominale de 5 mm et de masse surfacique totale nominale de 8200 g/m², en format 700 mm x 700 mm, en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe Cfl-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m3 et sur fibres-ciment $A2_{fl}$-s1 ou $A1_{fl}$ de masse volumique ≥ 1350 g/m3.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entrent pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Travaux en présence d'amiante

L'ensemble des travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante (reconnaissance comprise) relève du strict respect de la réglementation en vigueur.

1.2.1.4. Impact environnemental

Le procédé ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédés) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.1.6. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.1.7. Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n'a pas émis de remarque complémentaire.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire : Société Gerflor

1, Place Verrazzano

FR-69258 Lyon

Tél : 04.74.05.40.00

Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « CREATION 70 CONNECT » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 004-00019-3 du 07/03/2019 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type et structure

Revêtement de sol hétérogène à base de PVC (NF EN 10582), présenté sous forme de dalles, comprenant :

- Une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'un vernis de surface photo-réticulé),
- Un film décor imprimé,
- Une couche intercalaire calandrée renforcée par des fibres de verre,
- Une sous-couche calandrée.

La dalle présente sur ses 4 côtés un système d'assemblage par queues d'aronde dont la conception détermine le sens de pose du produit.

2.2.1.2. Aspect

La surface présente un grainage de surface en accord avec le décor.

2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 11 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.4. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.2.1.4.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques générales	CREATION 70 CONNECT
Dimensions des dalles - NF EN ISO 24342 • Totales (mm) • Utiles (mm)	 713,8 x 713,8 (-0,5 /+0,5) 701,3 x 701,3 (-0,5 /+0,5)
Epaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm) • Nominale • Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) • Écart de la valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm) Epaisseur de la couche de surface - NF EN ISO 24340 (mm) Epaisseur des couches intermédiaires - NF EN ISO 24340 (mm)	 5,00 + 0,13/-0,10 ± 0,15 0,7 4,3
Masse surfacique totale - NF EN ISO 23997 (g/m²) (tolérance - %) • Nominale • Tolérances	 8235 +13%/-10%
Equerrage et rectitude - NF EN ISO 24342 (mm) • ≤ 400 mm • ≥ 400 mm Ouverture des joints - NF EN ISO 10582 Annexe C (mm) • Moyenne • Valeurs individuelles Désaffleure entre éléments - NF EN ISO 10582 Annexe C (mm) • Moyenne • Valeurs individuelles	 ≤ 0,25 ≤ 0,35 ≤ 0,15 ≤ 0,20 ≤ 0,10 ≤ 0,15

Tableau 1: Caractéristiques géométriques et pondérales

2.2.1.4.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 70 CONNECT
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement rémanent (selon NF EN ISO 24343-1) Module de traction à 1% (selon essai M1-UEATc) Résistance à l'assemblage (selon NF EN 684 modifiée) Résistance à l'action de la chaise à roulettes (selon NF EN ISO 4918)	 ≤ 0,10 > 2,0 daN/cm > 23 daN/10 cm Satisfaisante après 25 000 cycles
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur (selon NF EN ISO 23999) (%) Incurvation à la chaleur (mm) (selon NF EN ISO 23999) Solidité des coloris à la lumière (selon NF EN ISO 20105 – B02)	 ≤ 0,15 < 1 ≥ 6
Groupe d'abrasion	Groupe T
Caractéristique thermique[1] Résistance thermique déclarée (m².K/W) (selon NF X 10 021)	 0,05
Classification selon NF EN ISO 10582	34
1 : Pour information	

Tableau 2 : Caractéristiques d'identification et d'aptitude

2.2.2. Produits prescrits

2.2.2.1. Produits de traitement des bosses et des flaches

Référence	Fabricant
HYTEC E336 XTREM	BOSTIK
TEC 024MVB	HB FULLER
PRIMER H	MAPEI
CEGEPRIM BH2	SIKA CEGECOL
PE 470	UZIN

Tableau 3 : mortier à base de résine époxydique bi-composant pour le traitement des bosses et des flaches

2.2.2.2. Ruban adhésif

Support	Ruban adhésif « colle sèche »
Support à base de liants hydrauliques non exposé ou protégé des remontées d'humidité	Oui
Chape fluide à base de sulfate de calcium	Oui
Support à base de bois	Oui
Ancien revêtement de sol résilient	Oui
Ancien sol coulé	Oui
Ancien carrelage sur supports à base de liants hydrauliques non exposés ou protégé des remontées d'humidité	Oui
Dalles Vinyle-Amiante	Oui
Fabricants et Références	FIX & FREE 740
Largeur d'application	0,75 cm

Tableau 4 : Ruban adhésif prescrits

2.2.2.3. Produits de collage pour les zones exposées au rayonnement du soleil

Fabricant	Référence
BOSTIK	STIX P956 2K
HB FULLER	TEC 147
MAPEI	ADESILEX G19
SIKA CEGECOL	SOL UR
UZIN	KR430 KE 68

Tableau 5 : Produits de collage pour les zones exposées au rayonnement du soleil

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la nature du support, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer et pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

La réalisation d'un enduit de sol sur chape fluide à base de sulfate de calcium est requise dans tous les cas ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot « Revêtement de sol ».

2.3.4. Support amianté

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.5. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité, au regard de la liste des supports définis dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.6. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température minimale pour le support et l'atmosphère de + 15°C. La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à 26 °C.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.7. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe CREATION 70 CONNECT posé libre avec collage ou maintien localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du CREATION 70 CONNECT, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

2.3.8. Maintien périphérique

La pose libre étant limité à 150m², il est nécessaire de prévoir un maintien périphérique du revêtement par tranche de 150 m².

Le maintien périphérique ne s'applique pas au droit des cloisons.

2.3.9. Traitement des joints de dilatation

Le profilé de traitement du joint de dilatation devra être choisi par le maître d'œuvre parmi ceux proposés en annexe 1.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la règlementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée

2.4.1.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Cas particulier des travaux sur dalles amiantées

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la règlementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.3. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après égrenage fin, conformément aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.4.1.4. Stockage

Cf. § 8.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre :
les dalles sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et à une température comprise entre 15°C et 26°C.

2.4.1.5. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- De +15 °C pour le support,
- De +15 °C pour l'atmosphère.

La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à 26 °C

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Pour tous ces supports y compris les chapes fluides à base de ciment, ce sont ceux décrits à l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés ou modifiées comme suit.

Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenaillage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

Traitement des bosses et des flaches

- Ponçage des bosses, puis nettoyage : aspiration par aspirateur industriel.

Ragréage ponctuel des flaches : Il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable ; les résines prescrites sont ceux du §2.2.2.1.

2.4.2.1.2.1. Traitement des fissures

Sur tout support, les fissures sont préalablement repérées :

- Si elles présentent une ouverture < 0,8 mm, elles ne sont pas traitées.

Au-delà, et en cas de désaffleure, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

2.4.2.1.2.2. Traitement des joints

Joints de retrait et joints de construction

S'ils présentent une ouverture < 4 mm, ils ne sont pas traités ; au-delà, ils sont traités comme suit :

- Ouverture par sciage au disque diamant,
- Nettoyage et dépoussiérage,
- Garnissage àla résine époxy bi-composant,
- Sablage à refus avec du sable de quartz fin et sec,
- Elimination par aspiration de l'excès de sable après durcissement de la résine.

Joints de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint.

2.4.2.1.2.3. Ragréage généralisé

Sur support à base liant hydraulique :

Il est réalisé conformément aux dispositions du § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Sur support à base de liant hydraulique sec (taux d'humidité contrôlé comme indiqué au § 6.1.5.1 de la NF DTU 53.12-1-1-1, inférieur à 4%).

Sur chape fluide à base de ciment, non exposé ou protégé des reprises d'humidité :

Il est réalisé sur toute la surface à l'aide d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 après préparation du support (traitement des fissures et des joints, mise en œuvre d'une protection contre les remontées d'humidité le cas échéant) comme indiqué dans ce document.

2.4.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de FFB-UNECP et de la CAPEB (édition Janvier 2023).

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium.

Complété ou modifié par les prescriptions du § 2.4.2.1.2 du présent document.

2.4.2.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1

2.4.2.3.1.1. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4. Supports existants en rénovation

2.4.2.4.1. Anciens supports remis à nu à base de liant hydraulique

2.4.2.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et à son annexe D.

Cette étude est basée sur le Tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 a pour objet notamment :

- De mesurer la planéité ;

- De définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- De repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- De déterminer la nature des chapes.

A l'issue de l'étude préalable de reconnaissance du support, la conservation ou la dépose des anciens revêtements est déterminée selon les critères définis dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions définies au § 2.4.2.1.1 ci-avant du présent Dossier Technique.

2.4.2.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au §9.2.1 et au §9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée par les dispositions décrites au § 2.4.2.1.2 du présent Dossier Technique.

2.4.2.4.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

2.4.2.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée par les dispositions décrites définies au § 2.4.2.5.1 ci-avant du présent Dossier Technique

2.4.2.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.2.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.3.2. Travaux préparatoires

Selon la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, la pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat QB (appliqué avec le primaire adapté) visant son application en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences de la norme NF DTU 51.3.

Dans le cas de la pose maintenue, il convient :

- De procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieurs à 1 mm,
- De traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Dans le cas des anciens planchers de doublage non revêtus ou remis à nu, il convient :

- De procéder à un ponçage général,

En cas de planéité non conforme : flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m, de rattraper l'écart par l'application d'un enduit avec adapté (avec certificat QB).

2.4.2.4.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

2.4.2.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.4.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le §9.2.2 du NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exception, dans le seul cas de la pose libre, de la préparation mécanique par ponçage ou grenaillage qui n'est pas nécessaire dans ce seul cas. En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou les désaffleures entre carreaux sont supérieurs à 1 mm Le certificat QB de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

2.4.2.4.5. Supports revêtus d'un ancien revêtement de sol souple compact en lés (PVC, caoutchouc et linoleum)

2.4.2.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoleum).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.5.2. Travaux préparatoires

La pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée dans les mêmes conditions que celles indiquées dans Tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et son annexe D.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué au §2.4.3.6.1.2.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au §9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

2.4.2.4.6. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles non amiantées

2.4.2.4.6.1. Exigences relatives aux supports

Les supports admis sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

2.4.2.4.6.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au §9.2.2 du NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 70 CONNECT.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée, lessivage, puis rinçage soigné si nécessaire.

2.4.2.4.7. Supports revêtus d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées

2.4.2.4.7.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.4.2.4.7.2. Travaux préparatoires

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.2.4.8. Peinture de sol

2.4.2.4.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.8.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au §9.2.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.9. Anciens revêtements de sol coulés en résine

2.4.2.4.9.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.4.9.2. Travaux préparatoires

Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité (cf. article D3), sauf s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose libre.

- Les sols en résine sont conservés dans la limite de défauts ne dépassant pas 10 % de la surface. Au-dessus de 10 %, ils sont déposés en totalité,

Les parties avec défauts sont déposées et réparées, avec un produit de même nature et de même dureté que le produit existant.

2.4.3. Pose du revêtement

2.4.3.1. Calepinage des surfaces

Le calepinage est effectué par l'entreprise de pose en tenant compte des contraintes liées à chaque chantier, en respectant les principes suivants :

- Les dalles sont disposées de telle sorte que les découpes périphériques et au droit des joints de dilatation soient > ½ dalle.
- Si cette condition ne peut pas être remplie, il faut s'assurer d'abord que les dimensions des coupes de dalles, disposées dans les zones d'accès et de trafic, soient supérieures à une ½ dalle.
- Pour des surfaces supérieures à 150m², il est nécessaire de prévoir un adhésivage tous les 150 m².

2.4.3.2. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Mélanger les dalles de plusieurs cartons provenant d'un même lot lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris et d'assemblage.

2.4.3.3. Implantation

Cf. § 9.1 et 91.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

Les dalles sont toutes posées dans le même sens grâce au système d'emboitage dont la conception autorise un seul sens de pose (le fléchage d'envers est également un moyen de s'assurer du respect de la pose dans le même sens).

Les dalles peuvent être posées également en joint de pierre (décalage ½ dalle entre chaque rangée).

La mise en œuvre des dalles doit toujours se faire en travaillant sur les deux axes qui auront été tracés au préalable, soit le long d'un mur, soit entre deux zones de 150 m² (voir dessin) soit en croix au milieu de la salle.

Cas général :

Démarrer en croix au milieu du local.

Poser les dalles en escalier ¼ par ¼ du local.

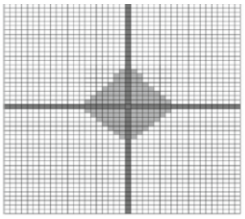

Implantation le long d'un mur

Démarrer au milieu de l'implantation.

Poser les dalles en escalier de part et d'autre.

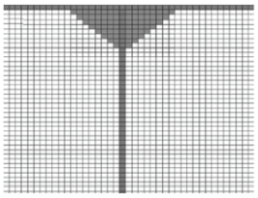

- Les dalles sont posées en escalier afin de faciliter l'imbrication et éviter les décalages.

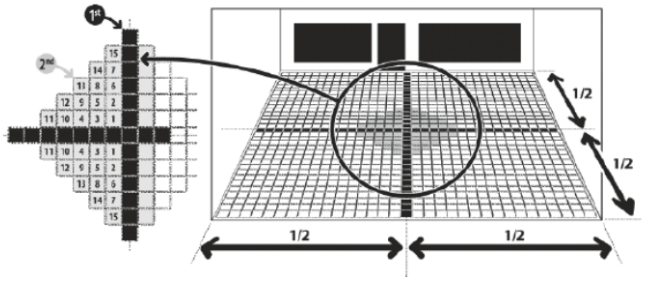

2.4.3.4. Conditions d'imbrication

Les dalles sont imbriquées entre elles par frappe au maillet synthétique ou au maillet anti-rebond.

L'emboitement se réalise de l'angle vers le bord.

Outillage nécessaire :
Cutter - Mètre ruban - Règle métallique – Roulette métallique - Maillet bois ou résine synthétique

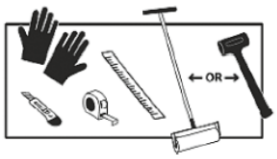

Maillet anti rebond
ROMUS 94964

2.4.3.5. Espace périphérique

Les dalles seront disposées de telle sorte que les découpes périphériques soient > ½ dalle.

En partie courante, le jeu périphérique est de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm ; il sera couvert par la pose d'une plinthe.

2.4.3.6. Découpe

La découpe est effectuée au cutter (1 passage en surface, puis pliage de la partie découpée et reprise sur l'envers) par report.

La dalle à découper est positionner sur la dernière dalle entière posée.

Prendre une dalle entière servant de gabarit.

Poser la dalle gabarit sur la dalle à découper en s'appuyant sur la cloison ou le mur et en laissant un jeu de 0,5 cm puis découper.

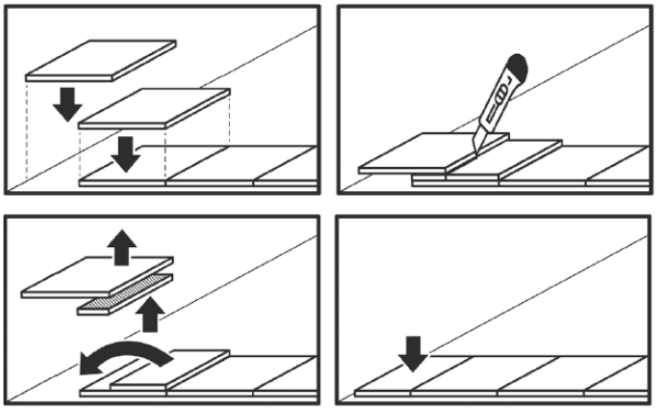

Pour les chantiers importants, utiliser une scie circulaire de table.

Elle est effectuée aussi pour les parties difficiles (huisserie,) à la cisaille démultipliée.

Cisaille à onglet
Référence : ROMUS : 93415 /
JANSER : 237 530 000

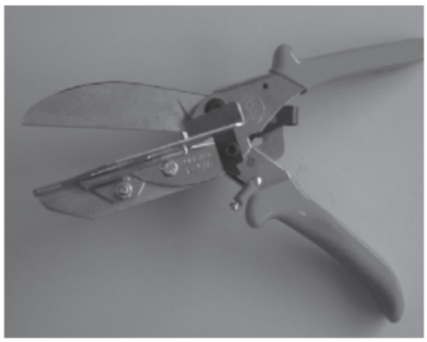

Cisaille à onglet démultipliée
Référence :
JANSER : 262 284 000

2.4.3.7. Conditions de collage ou de maintien localisé des dalles CREATION 70 CONNECT

Maintien localisé

- Sur la périphérie de chaque zone de 150 m².
- Au droit des seuils et des joints de dilatation.
- Dans le cas d'une pose dans une grande longueur (couloir, circulation), prévoir la pose d'adhésif grande largeur ou colle toutes les 20 rangées de dalles au plus (le maintien périphérique ne s'applique pas au droit des cloisons).
- Les solutions de maintien localisé et les produits admis en fonction de la nature du support sont ceux indiqués au § 2.2.2.2

Collage

- Les dalles sont collées sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil(baies vitrées, puits de lumière...), selon le support (cf. tableau ci-dessous), après dépose des anciens revêtements résilients sans sous-couche mousse le cas échéant.
- Les colles prescrites sont celles du §2.2.2.3.

2.4.4. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent. Cf. Annexe 2.

2.4.5. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux dalles CREATION 70 CONNECT. Cf. Annexe 3.

2.4.6. Traitement des découpes et des jeux périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Sur support à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium et dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace de 0.1% des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ; un calfatage de cet espace est ensuite réalisé au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Mettre en place un fond de joint adapté - soit un joint mousse de diamètre 6 mm refendu en deux dans le sens de la longueur soit une bande d'adhésif Fix & Free 100 mm sans retirer son papier protecteur - dans l'espace ménagé en périphérie. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère) qui vient en débordement sur le revêtement.

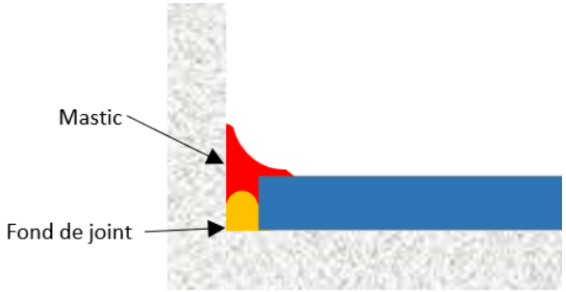

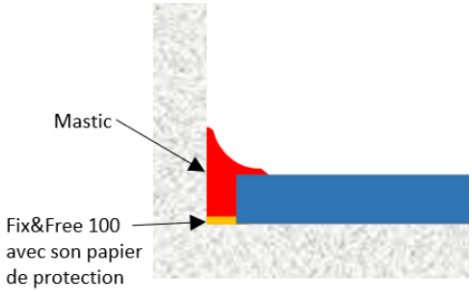

2.4.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Les dalles sont arasées et le jeu de découpe est rempli avec un mastic MS Polymère.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Préalablement au remplissage au mastic, mettre en place au préalable un fond de joint adapté comme décrit ci-avant dans le jeu de découpe.

2.5. Réception/mise en service

Dans le cas de collage localisé par colle sèche, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate.

Dans le cas de collage localisé, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux.

2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien

2.6.1. Dans les locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : nettoyage par Rotocleaner, monobrosse, auto-laveuse avec aspiration et double suceur et détergent neutre pulvérisé avec disque rouge et aspiration de l'eau.. Le matériel employé (rotocleaner, auto-laveuse) doit respecter les charges admissibles définies dans la notice sur le classement UPEC pour les locaux classés au plus P3.

Utiliser le moins d'eau possible.

2.6.2. Dans les locaux classés E1

Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum :

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.
- Entretien périodique : détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée.
- Utiliser le moins d'eau possible.

- Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.
- Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistance technique

2.8.1. Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

2.8.2. Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

La fabrication a lieu aux usines de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26) et Grillon (84) de la Société GERFLOR.

2.9.2. Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières notamment sur le renfort en fibres de verre incorporé dans la couche intercalaire, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.
La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14 001.

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Caractéristiques dimensionnelles (longueur, équerrage, rectitude, écartement)
- Résistance au poinçonnement statique
- Résistance mécanique à 1 % d'allongement
- Pelage entre couches
- Dilatation thermique entre 12°C et 38°C
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Résistance mécanique de l'assemblage des dalles
- Comportement sous la chaise à roulettes

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DA-19-1115 du 07/03/2019)

- Résistance au poinçonnement statique
- Comportement sous la chaise à roulettes

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DA-23-0562 du 01/12/2023)

Rubans adhésifs FIX&FREE :

- Résistance au pelage et au cisaillement avec revêtement CREATION 70 CONNECT à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours, 8 semaines et 12 semaines à 50°C.

(Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR n° DP 32-22 du 04/12/2023)

2.10.2. Références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2019.
Surface réalisée ou en cours de pose : environ 5 000 m².

2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

Annexe 1 – Profilés de recouvrement pour joint de dilatation

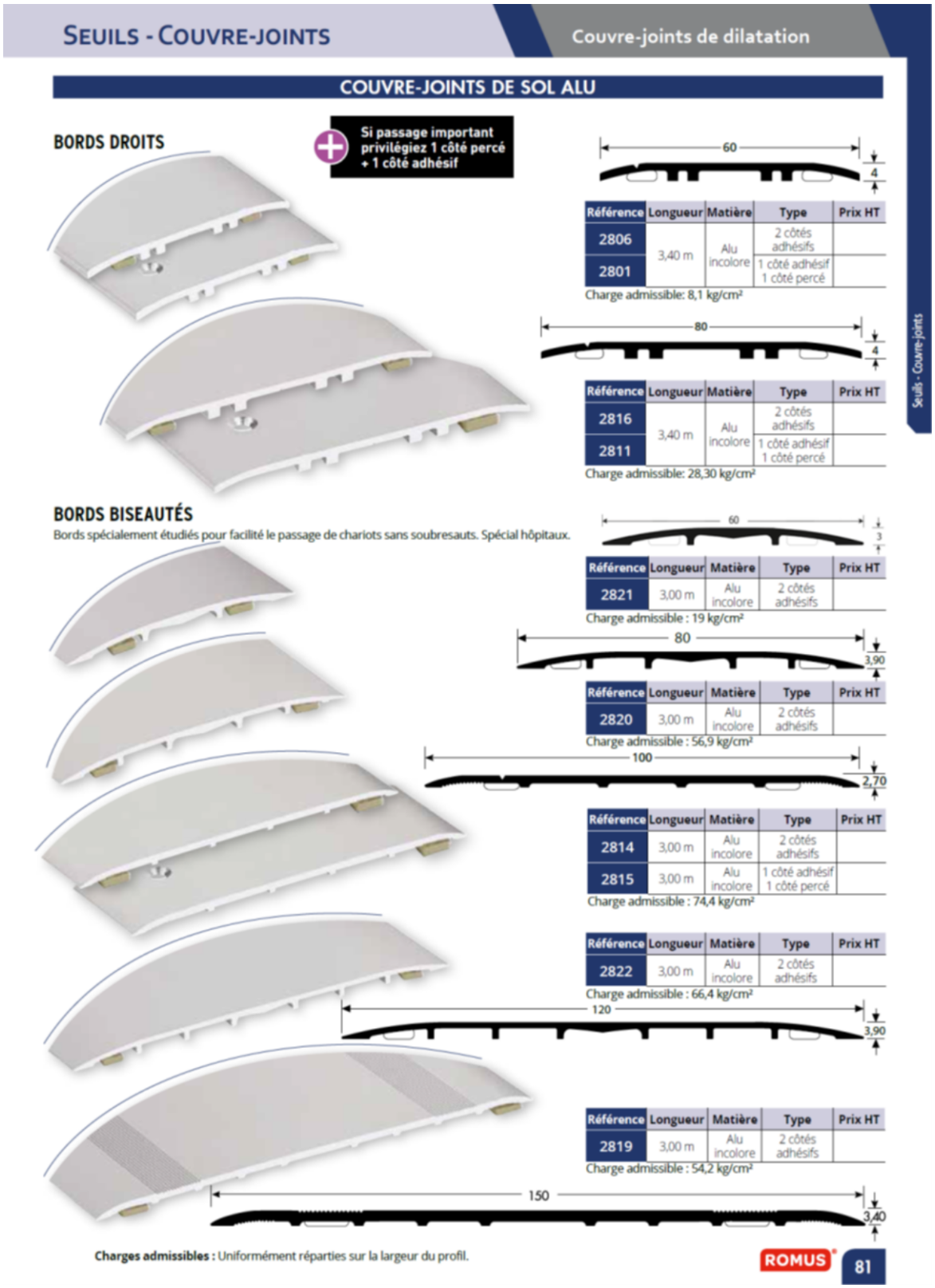

Annexe 2 – Profilés pour seuils

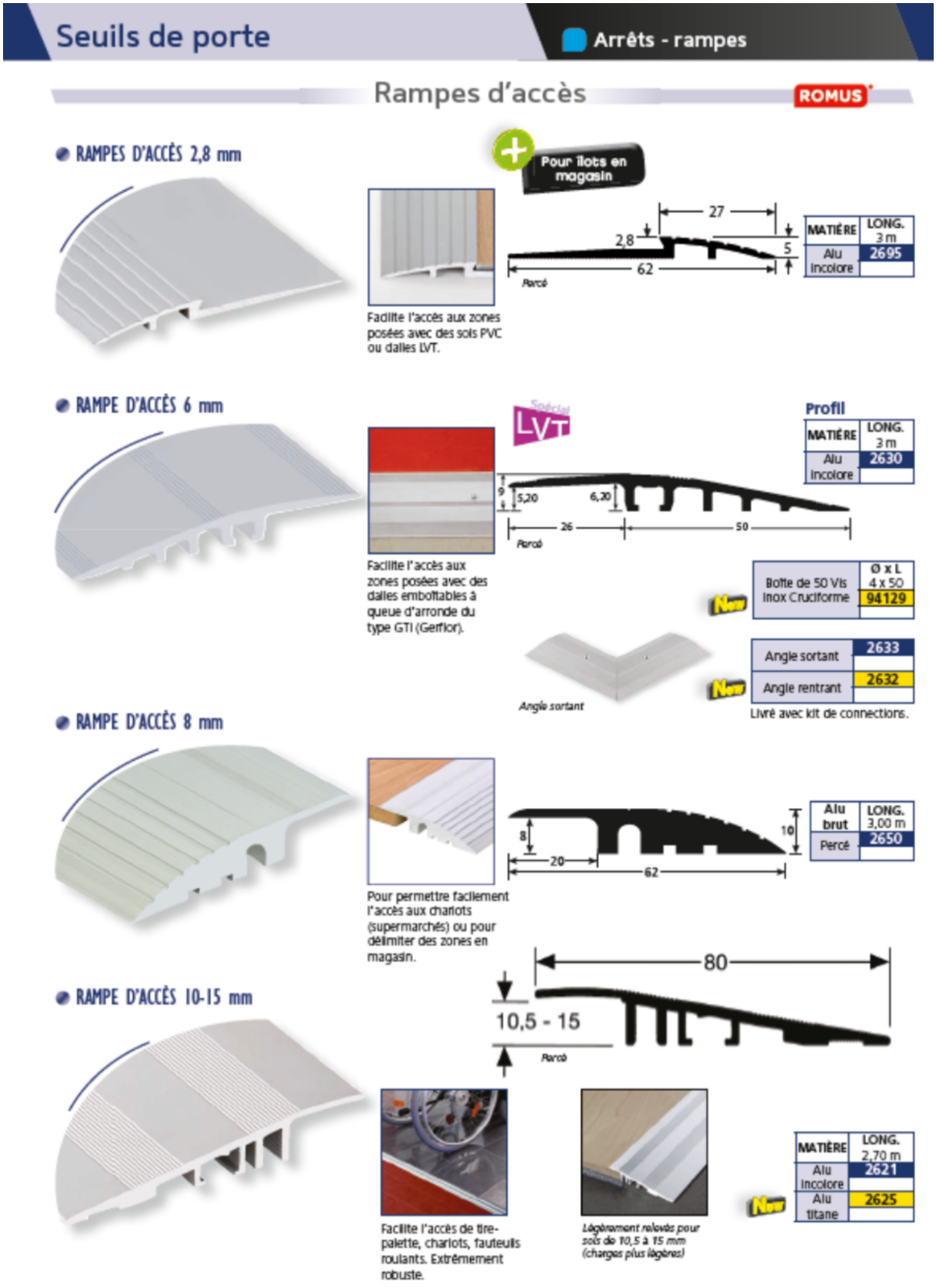

Annexe 3 – Profilés de raccordement au revêtement adjacent

Seuils de porte

Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux

ROMUS

D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes.
Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages.
Adhésif «VÉRITACK».

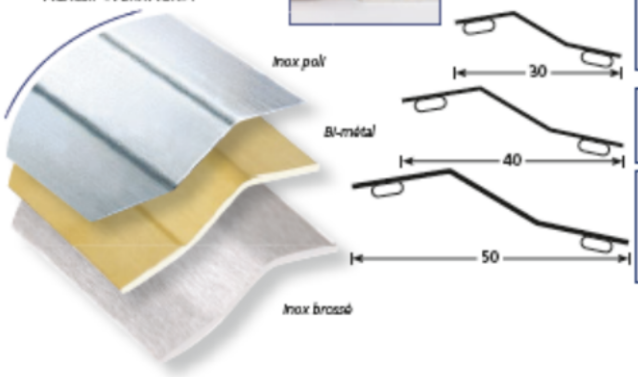

LIVRÉ EN VRAC

Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m MATIÈRE Ep 1 mm	
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610
		Inox brossé	2616
		Bimetal	2611
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614
		Bimetal	2615
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612
		Inox brossé	2617
		Bimetal	2613

Livré sous gaine accrochable

LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

D.N. PERCÉES

Pour rattraper des dénivellations importantes.
Trous alternés.

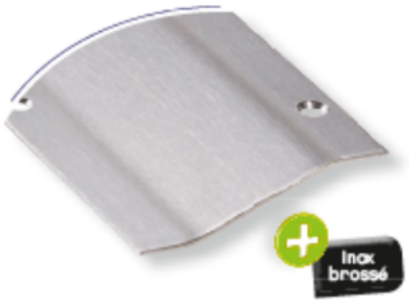

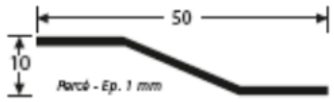

Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
50 mm	Inox brossé	2088

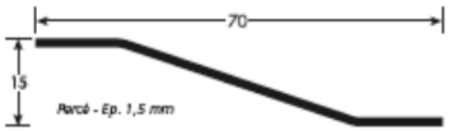

Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
70 mm	Inox brossé	2085

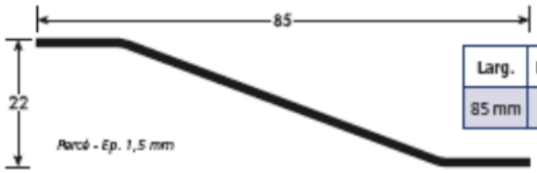

Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
85 mm	Inox brossé	2086

ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.

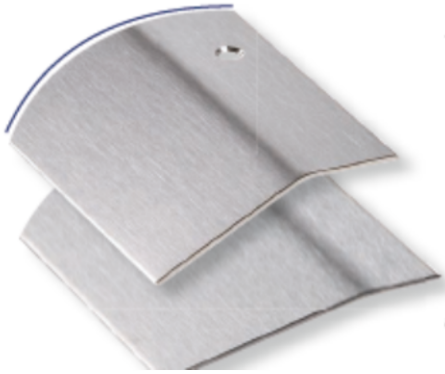

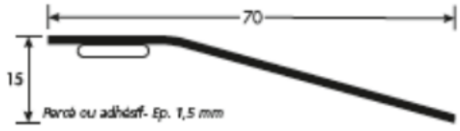

Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
70 mm. Percé	Inox brossé	1928
70 mm. Adhésif		1929

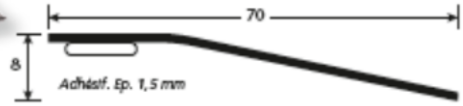

Larg.	Matière	Longueur 2,50 m
70 mm	Inox brossé	1927